

INTERVENTION SNES-FSU CAEN JANVIER 2013

Après plusieurs années marquées par un affaiblissement du service public d'Education ce CAEN se tient dans un contexte nouveau dont nous nous félicitons. Le gouvernement affiche une priorité à l'Education, les attentes des personnels comme des familles sont fortes. **Il y a urgence à stopper les régressions en œuvre, c'est particulièrement vrai dans notre académie si l'on examine deux indicateurs : tendance à la baisse de l'accès à la classe de seconde avec en parallèle augmentation des sorties sans qualification, régression aussi pour ce qui concerne la proportion d'une classe d'âge obtenant le bac. Il faut donc réparer, reconstruire, refonder : l'investissement nécessaire est immense, les discours rassurants ne suffiront pas.**

Pour la rentrée 2013, après des années marquées par des suppressions d'emplois massives, plus de 500 depuis 2007 dans le seul second degré, 21 emplois supplémentaires sont alloués à notre académie. Certes il s'agit là d'une inversion notable, mais dans un contexte de hausse des effectifs, **ces emplois serviront tout au plus à limiter de nouvelles dégradations sans revenir sur celles qui se sont accumulées au fil des années.**

Par ailleurs si la loi d'orientation et de programmation pour l'Ecole affiche des objectifs d'élévation du niveau de formation et de qualification pour tous les jeunes, elle ne se donne pas les moyens d'y parvenir. Ainsi nous regrettons que la scolarité obligatoire n'ait pas été portée à 18 ans alors que 90 % des jeunes sont scolarisés à 17 ans et que cela correspond à une forte demande sociale. Nous regrettons aussi que les nécessaires continuités et articulations entre le collège et le lycée, comme entre le lycée et le post-bac n'aient pas été inscrites dans la loi et que seule figure l'articulation école primaire/collège qui n'écarte pas l'école du socle pourtant majoritairement rejetée par la profession parce qu'elle abandonne l'objectif d'élévation des qualifications pour tous. Il est urgent de revoir de telles orientations. Tout comme il est urgent de revenir sur la réforme du lycée mise en place par le gouvernement précédent parce qu'elle est un frein à une poursuite d'études ambitieuses pour tous les jeunes. La réforme de la voie technologique ne peut rester en l'état : elle conduit à un véritable désastre, les jeunes se détournent de ses formations rénovées dont les contenus comme les démarches sont désormais trop éloignées de leurs attentes. Il est urgent d'y remédier, les enjeux sont multiples : redonner de l'attractivité à des formations qui ont joué un rôle majeur dans le développement et la démocratisation de l'accès au bac et au post bac, construire des qualifications et une professionnalité pour répondre à l'objectif de ré industrialisation du pays.

Nous sommes convaincus que développer l'accès aux qualifications est un vecteur essentiel pour sortir de la crise et préparer l'avenir.

Abordons maintenant les sujets qui fâchent : le devenir du service public d'orientation et le transfert aux Régions de la compétence en matière de définition de la carte des formations professionnelles. Si le SNES-FSU n'est pas par principe opposé à toute décentralisation, elle n'aurait de sens que si preuve était apportée que la collectivité territoriale pouvait faire mieux que l'Etat.

S'agissant de l'orientation scolaire, nous sommes en désaccord avec le projet de transfert des missions et des CIO vers les Régions même si nous prenons acte du maintien des personnels à l'Education Nationale. Nous ne voyons pas en quoi ce transfert permettrait d'améliorer le service rendu aux jeunes. L'orientation de jeunes en formation initiale a des spécificités que l'on ne peut ignorer liées au fait que ce sont des adolescents, qu'ils doivent se projeter dans l'avenir, que leurs projets sont très dépendants de facteurs psychologiques et sociaux. Nous pensons que la présence des Conseillers d'Orientation Psychologues dans les établissements, aux côtés des enseignants et des autres personnels de l'Education Nationale est indéniablement un atout pour les jeunes et pour le service public d'Education. La priorité n'est donc pas de réduire cette présence mais au contraire de la conforter dans le cadre d'un service public national d'orientation que la RGPP a considérablement affaibli. Pas plus en 2013 qu'en 2003 nous ne pouvons accepter la perspective de voir disparaître le réseau des CIO et la fonction de Conseiller d'Orientation Psychologue des établissements scolaires.

Par ailleurs nous avons la conviction que la volonté de transférer aux Régions la compétence en matière de définition de la carte des formations professionnelles n'est pas une bonne réponse aux problèmes de l'emploi et qu'elle dessine à terme un système éducatif dual avec d'un côté le lycée général (relevant de l'Etat) et de l'autre une voie professionnelle relevant de la Région ce qui ne ferait qu'entériner, voire accroître les inégalités. La recherche de l'adéquation formation –orientation -emploi nous semble illusoire à l'heure où la mobilité augmente et où les besoins du système économique ne cessent d'évoluer : Il ne faut pas que les jeunes soient enfermés dans des logiques trop dépendantes de l'environnement local et des besoins immédiats. D'abord parce que les formations se construisent sur du moyen et du long terme et qu'il n'est pas possible de véritablement prévoir quels seront les besoins en personnels qualifiés par métier et par niveau de qualification à cette échelle temps. Mais aussi parce que **toutes les études sur les parcours d'insertion (notamment celles du CEREQ) montrent que plus de la moitié des jeunes ne travaillent pas dans le secteur pour lequel ils ont été formés et ce dans toutes les formations et tous les secteurs.** D'autre part, jusqu'à présent aucun transfert de compétences de l'Etat vers les Régions n'a été intégralement compensé par le transfert de crédits correspondant, comment le serait-il aujourd'hui alors que les dotations aux collectivités sont annoncées à la baisse ? Les inégalités, déjà fortes entre régions du fait de l'absence d'une véritable péréquation, ne risquent que de s'accroître.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que la détermination de la politique de formation professionnelle doit rester de la compétence de l'Etat, même s'il est nécessaire de renforcer les espaces de concertation entre l'Etat la Région et les partenaires sociaux.

Sur l'ensemble de la politique éducative il est urgent d'entendre la profession et ses représentants majoritaires comme il est urgent de faire des choix garantissant à tous les élèves l'accès à des formations diversifiées et ambitieuses permettant de s'engager dans la voie de l'élévation générale des qualifications dont le pays a besoin pour préparer l'avenir.